



Création d'une Amicale pour aider notre école

Par **DA1968**, le **29/06/2016** à **11:59**

Bonjour,

Nous souhaitons créer une amicale (composée essentiellement de parents d'élèves) afin d'aider financièrement et moralement l'école de nos enfants (privé hors contrat).
Nous souhaitons récolter de l'argent pour aider l'école.

Ma question : Est-ce que notre association (l'amicale) a le droit de récolter des dons pour l'école et est ce qu'elle peut transférer sans problème cet argent sur le compte de l'école ?

Cordialement